

PREFET DU PAS-DE-CALAIS
Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commune de CAUCHY A LA TOUR

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RENOUVELLEMENT D'EXPLOITATION
D'UNE CARRIERE D'ARGILE
PAR LA SOCIETE WIENERBERGER

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 2 février 2018, une enquête publique est ouverte pendant 33 jours à partir du 5 mars 2018, sur la demande de renouvellement d'exploitation d'une carrière d'argile, sur la commune de CAUCHY A LA TOUR par la Société WIENERBERGER.

M. Constant MEYER est chargé du suivi du dossier de la Société WIENERBERGER (Tél. 03.90.64.64.74).

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de CAUCHY A LA TOUR – Place Jean-Charles Fruchart, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – ICPE Autorisation. Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : FERFAY, BURBURE, ALLOUAGNE, AUCHEL, MARLES-LES-MINES, CALONNE-RICOUART, DIVION, CAMBLAIN-CHATELAIN, FLORINGHEM, MAREST, PRESSY, PERNES et AUMERVAL.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de CAUCHY A LA TOUR du 5 mars 2018 au 6 avril 2018 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de CAUCHY A LA TOUR ou les formuler à M. Jean-Michel DELETTRE, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 5 mars 2018 de 9 h à 12 h
- le mardi 13 mars 2018 de 9 h à 12 h
- le mercredi 21 mars 2018 de 14 h à 17 h
- le jeudi 29 mars 2018 de 14 h à 17 h
- le vendredi 6 avril 2018 de 14 h à 17 h

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 5 mars 2018 au 6 avril 2018, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – ICPE Autorisation – Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de CAUCHY A LA TOUR ainsi que dans les mairies précitées.

A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE Autorisation, les informations relatives à ce projet.